

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 2 mars 2026

Date de l'affichage : 2 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 44 + 1 suppléé + 7 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 52

OBJET : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, ELAGAGE DES ARBRES DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE) ET PARKINGS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - SIGNATURE DU MARCHÉ

Numéro de la Délibération : 100326-DC-43

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly en Thelle, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Colette DEWEZ.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Caroline MARTIN, Michèle BRICHEZ, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Philippe MARECHAL, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Gérard CHATIN, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléé :

- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Isabelle VILAREM par M. Pierre DESLIENS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. Marc VIRION.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Pascal POULET par M. Daniel VEREECKE.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Gérard CHATIN par M. Alain ARNOLD.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

Secrétaire de séance : Mme Caroline BILL, conseillère communautaire de la commune de Neuilly-en-Thelle.

OBJET : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, ELAGAGE DES ARBRES DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE) ET PARKINGS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - SIGNATURE DU MARCHÉ

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de la commande publique ;
- L'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 4 juillet 2025 pour publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne ;
- L'avis favorable de la commission finances en date du 18 février 2026 ;

Considérant :

- Les offres reçues dans les délais prescrits dans le cadre de cette consultation :
 - pour le lot 1 – Entretien des espaces verts : 2 offres
 - Pour le lot 2 – Elagage des arbres : 1 offre ;
- L'avis de la Commission d'Appel d'Offres rendu le 9 février 2026 pour l'attribution des lots 1 et 2 à la société groupe Loiseleur Hauts de France Grand Paris ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché pour l'entretien des espaces verts des ZAE et parkings de la Communauté de communes, avec le Groupe Loiseleur Hauts de France Grand Paris, pour un montant annuel forfaitaire de 50 282,90 € HT et un montant maximum annuel de 10 000 € HT pour les prestations réalisées sur demande expresse de la CCT et conclu pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois sans que sa durée totale n'excède 48 mois.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché pour l'élagage des arbres situés dans les ZAE et parkings de la Communauté de communes, avec le Groupe Loiseleur Hauts de France Grand Paris, pour un montant annuel forfaitaire de 27 450,00 € HT et un montant maximum annuel de 10 000 € HT pour les prestations réalisées sur demande expresse de la CCT et conclu pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois sans que sa durée totale n'excède 48 mois.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Signé électroniquement le 12/03/2026,
par DESLIENS Pierre, Président.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20260310-100326-DC-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2026

Affichage : 18/03/2026

Le secrétaire de séance,

Caroline BILL

Le Président

Pierre DESLIENS